

COORDONNÉES

Siège social :
1 rue François Prat -86000 POITIERS
Accueil :
Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51
Site et E-mail :
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi 9h30 – 17h30
Mardi au vendredi : 13h30 – 17h30

SOMMAIRE

Partenaire.....	p. 2
Avis aux clubs.....	p. 4
Avis aux éducateurs.....	p. 10
Avis aux arbitres.....	p. 11
Tirage des Coupes.....	p. 12
PV Commission Féminine.....	p. 14
PV Commission Jeunes.....	p. 17
PV Commission Litiges et Contentieux.....	p. 22
PV Commission Respect/Prévention.....	p. 29
Informations diverses.....	p. 31
Mini-jeu.....	p. 35

AGENDA DE LA SEMAINE

Dimanche 30 mars :

- Stage jeunes arbitres

Lundi 31 mars :

- Réunion de sensibilisation à Sillars

Mardi 1^{er} avril :

- Commission des Jeunes

Judi 3 avril :

- Commission de Discipline

Vendredi 4 avril :

- Arbitrage – prépa Ligue

FESTIVAL FOOT U13 PITCH



SAMEDI 5 AVRIL 2025

Festival FOOT U13 PITCH

L'évènement foot, éducatif et festif !

FINALE PHASE DÉPARTEMENTALE

CHÂTELLERAULT  COMPLEXE SPORTIF DE LA MONTÉE ROUGE

Plus d'informations page 4

RÉUNIONS DE SENSIBILISATION

Nous organisons, en partenariat avec le CDOS et les services de l'Etat, 4 réunions d'information sur la lutte contre les incivilités à destination de tous les clubs du département. Plus d'informations page 6

JOURNÉE DES FÉMININES

Réponse au questionnaire attendue avant le **lundi 31 mars 2025**

Plus d'informations et accès au questionnaire page 5

BUT POUR ELLES 2025

Les candidatures pour l'appel à projets FDJ se clôturent le **lundi 31 mars 2025**.

Lien d'inscription page 7

PARTENAIRE DE LA SEMAINE

 **INTER SPORT**
CHASSENEUIL
POITIERS
CHÂTELLERAULT
SAINT-BENOÎT
Clubs • Collectivités • Entreprises



PARTENAIRE



OFFRE SPÉCIALE BALLONS 2025

uhlsport

jusqu'à -45%

TAILLE 5

TOP COMPÉTITION

ELITE PRO COMPETITION
Réf. 1001786012000
01 blanc/marine/rouge/or



~~90€~~
49,50€

COMPÉTITION OU ENTRAÎNEMENT HAUT DE GAMME [↑]TOP

ATTACK ADDGLUE
Réf. 1001765
01 blanc/royal/bleu
02 blanc/rouge/argent



~~40€~~
24€

ENTRAÎNEMENT

[↑]TOP
SOCCER PRO ADDGLUE
Réf. 1001767
01 blanc/noir/jaune fluo



~~30€~~
18€

~~25€~~
15€



ELITE CLUB TRAINING
Réf. 1001748042000
04 jaune fluo/marine/orange fluo/cyan

TAILLE 4

U9 À U12

TEAM
Réf. 1001775
04 jaune fluo/marine/blanc



~~19,50€~~
11,70€

TAILLE 3

U5 À U8

TEAM
Réf. 1001775
06 bleu glace/marine/blanc



~~19€~~
11,40€

✉ interclub86@reseau-intersport.fr
☎ 05.49.30.11.86 ou 07.45.64.83.58

Les prix affichés sont en TTC. Offre réservée exclusivement aux clubs, collectivités et entreprises.
Offre valable jusqu'au 31 MAI 2025. Offre valable sur les coloris proposés sur le flyer. Dans la limite des stocks disponibles.
Non cumulable avec d'autres promotions en cours. Hors contrat club ou partenariat en cours. Ne pas jeter sur la voie publique. Sous réserve d'erreurs ou d'omissions.

INTERSPORT
PARTENAIRE OFFICIEL





**INTER
SPORT**
Clubs • Collectivités • Entreprises

CHASSENEUIL
POITIERS
CHÂTELLERAULT
SAINT-BENOÎT

OFFRE SPÉCIALE BALLONS 2025

+de choix !

TAILLE 4



SALA MATCH ADDLQUE
Réf. 1001780
01 jaune fluo/bleu marine/rouge fluo

TOP FUTSAL



40€
24€

TAILLE 5



COMPÉTITION OU ENTRAÎNEMENT HAUT DE GAMME **TOP**

TIRO COMPETITION
Réf. HT2426
blanc/rouge/bleu/noir



50€
32,50€

TAILLES 3, 4, 5

ENTRAÎNEMENT



TIRO CLUB
Réf. HZ6913 blanc/rose
Réf. HZ4168 blanc/bleu
Réf. HT2430 blanc/noir
Réf. HZ4167 vert fluo/noir

20€
13€

✉ interclub86@reseau-intersport.fr
☎ 05.49.30.11.86 ou 07.45.64.83.58

Les prix affichés sont en TTC. Offre réservée exclusivement aux clubs, collectivités et entreprises.
Offre valable jusqu'au 31 MAI 2025. Offre valable sur les coloris proposés sur le flyer. Dans la limite des stocks disponibles.
Non cumulable avec d'autres promotions en cours. Hors contrat club ou partenariat en cours. Ne pas jeter sur la voie publique. Sous réserve d'erreurs ou d'omissions.

INTERSPORT
PARTENAIRE OFFICIEL





AVIS AUX CLUBS

DATES ÉVÈNEMENTS FIN DE SAISON

- **Samedi 5 Avril** : Finales départementales du Festival Foot U13 Pitch
- **Samedi 26 Avril** : Journée des Féminines
- **Samedi 17 Mai** : Journée Nationale des Débutants
- **Samedi 24 Mai** : Finales Jeunes
- **Vendredi 6 Juin** : Assemblée Générale
- **Samedi 14 Juin** : Trophées des champions
- **Samedi 21 et dimanche 22 Juin** : Finales Seniors
- **Vendredi 27 Juin** : Remise des récompenses

FINALES DÉPARTEMENTALES DU FESTIVAL FOOT U13 PITCH

Chaque année, la Fédération Française de Football organise le Festival Foot U13 Pitch qui réunit l'ensemble des licencié(e)s U13, filles et garçons. Cet événement se déroule sur trois phases : départementales, régionales et nationale. L'objectif consiste à associer le sportif et l'éducatif, en ajoutant, aux matchs et aux ateliers techniques, des quiz éducatifs afin de promouvoir les valeurs déclinées dans le Programme Éducatif Fédéral (Plaisir, Respect, Engagement, Tolérance et Solidarité).

La finale de la phase départementale se déroulera le :

Samedi 5 avril à Châtelleraut

Le Festival Foot U13 Pitch s'appuie sur les dispositifs développés par la FFF tels que :

- Le Programme Éducatif Fédéral (quiz règles de jeu et de vie)
- Le guide de la modélisation des pratiques (défis techniques)
- Le carton vert (promotion des bonnes pratiques lors d'une rencontre)
- L'arbitrage des jeunes par les jeunes (1 joueur identifié par équipe pour arbitrer un match sous le tutorat d'un arbitre officiel)

Pour être lauréates, les équipes U13G et U13F devront totaliser le plus grand nombre de points selon les critères sportifs et éducatifs.

LE CALCUL DES POINTS



50% DES POINTS

Critère sportif : les matches qui se déroulent sur des demi-terrains et se jouent à 8 contre 8 selon le règlement fédéral du football d'animation.



25% DES POINTS

Critère sportif : défis techniques conduite de balle et jongles.



25% DES POINTS

Critère éducatif : quiz règles du jeu et règles de vie.



JOURNÉE DES FÉMININES

Cette année la journée des féminines, véritable fête départementale du football féminin se déroulera le samedi 26 avril 2025 sur les installations de Nieuil l'Espoir. Elle sera placée **sous le signe de l'amusement et sans esprit de compétition** et aura pour thème l'Euro Féminin 2025.

Les féminines licenciées ou non des catégories suivantes seront amenées à participer à des oppositions mais également à des animations :

- U6-U8F
- U9-U10F
- U11-U13F
- U15F
- U18F

Le nombre d'engagements étant limité à 12 équipes maximum pour les catégories U11-U13F, U15F et U18F afin de permettre un temps de jeu adapté à chaque équipe, ne perdez pas de temps pour vous engager.

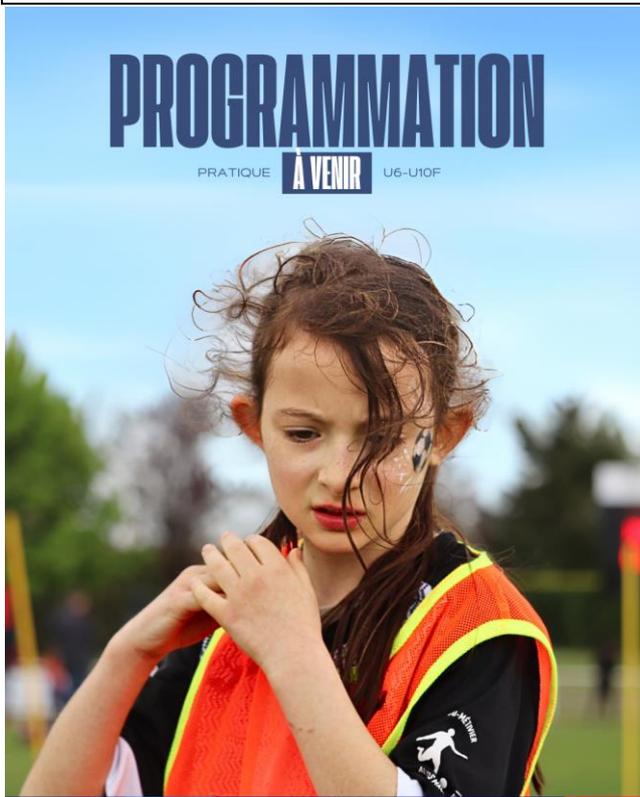
Dans un 1^{er} temps, nous engagerons une équipe par club. Si vous souhaitez inscrire des équipes supplémentaires elles seront placées sur liste d'attente. Nous ferons un point après le 31 mars en fonction des engagements.

Pour organiser au mieux cette journée, merci de répondre au questionnaire ci-après **avant lundi 31 mars 2025** : <https://forms.gle/sMVEeHvJX31w88U48> (merci de répondre même si vous ne souhaitez pas participer).

Celui-ci nous servira :

- à évaluer le nombre de joueuses par équipe
- à compléter les équipes si nécessaire ; la journée étant ouverte aux non-licenciées
- à créer des plateaux équilibrés, dans la mesure du possible
- à créer des groupes d'éducateurs sur WhatsApp

PRATIQUE FÉMININE U6F-U10F



Les prochains rendez-vous pour les U6-U10F :

- Samedi 29 mars : GJ Sud Haut Poitou à Quinçay (plateau amical)
- Samedi 5 avril : Montmorillon (plateau amical)
- Samedi 12 avril : GJ VVM Chauvigny à Chauvigny (plateau amical)
- Samedi 26 avril : Journée des féminines à Nieuil l'Espoir
- Samedi 10 mai : Loudun (plateau amical)
- Samedi 17 mai : Journée Nationale des Débutants (lieu à déterminer)

⇒ Si des clubs souhaitent organiser d'autres plateaux, c'est possible !

Dans ce cas, merci de nous contacter.



RÉPARTITION DES CLUBS AUX RÉUNIONS DE SENSIBILISATION

Le District de la Vienne de Football, en partenariat avec le CDOS et les services de l'Etat, organise 4 réunions d'information sur la lutte contre les incivilités à destination de tous les clubs du département.

Le président du club, accompagné d'un dirigeant, ainsi que le Maire de la commune sont conviés à ce moment d'échanges.

Répartition des clubs

Lundi 31 mars 2025 - Salle des fêtes - rue de la Poste - 86320 SILLARS

Adriers, Availles Limouzine, Bouresse, Chauvigny, Dienné, Fleuré, Haims, Jardres, Jouhet Pindray, La Chapelle Viviers, Leignes sur Fontaine, Mazerolles Lussac, Montmorillon, Nalliers, Paizay le Sec, Pouillé Tercé, Pressac, Queaux-Moussac, Saulgé, Sillars, St Savin St Germain, 3 Vallées 86, Usson - L'Isle, Valdivienne, Vallée du Salleron, Villeneuve,

GJ 3 Vallées 86, GJ Vallée Vienne et Moulière Chauvigny.

Lundi 7 avril 2025 – Salle des fêtes – 2 route de Sommières - 86160 CHAMPAGNÉ ST HILAIRE

ACG Foot Sud 86, Aslonnes, Blanzay, Brion St Secondin, Champagné St Hilaire, Châtain, Château Larcher, Coulombiers, Croutelle, Fontaine Le Comte, La Chapelle Bâton, Les Roches La Villedieu, Ligugé, Lusignan, Mignaloux Beauvoir, Nieuil L'Espoir, Nouaillé, Payroux Charroux-Mauprévoir, Poitiers 3 Cités, Poitiers Beaulieu, Poitiers CEP 1892, Rouillé, Savigné, Savigny L'Evescault, St Benoît, St Julien L'Ars, St Maurice Gençay, St Saviol, Smarves Iteuil, Sommières St Romain, Valence en Poitou Olympique Club, Valence en Poitou – Couhé, Vernon, Vivonne, Vouneuil Béruges,

GJ Espoir Sud Poitiers, GJ Val de Vonne, GJ Foot Sud 86.

Lundi 14 avril 2025 - Salle des fêtes Georges Angéli - 7 avenue Jean Jaurès - 86210 VOUNEUIL SUR VIENNE

Antoigné, Antran, Archigny, Availles en Châtellerauld, Beaumont St Cyr, Bonnes, Bonneuil Matours, Buxerolles, Buxeuil, Cenon sur Vienne, Cernay St Genest, Chasseneuil-St Georges, Châtellerauld Portugais, Châtellerauld Réunionnais, Châtellerauld SO, Colombiers, Coussay les Bois, Dissay, Ingrandes, Lavoux-Liniers, Leigné sur Usseau, Les Ormes, Montamisé, Naintré, Ouzilly, Oyré-Dangé, Ozon, Pleumartin La Roche Posay, Poitiers ASAC, Poitiers BAROC, Poitiers Gibauderie, Sèvres Anxaumont, St Rémy sur Creuse, Thuré-Besse, Usseau, Vicq sur Gartempe, Vouneuil sur Vienne,

GJ Antoigné Ingrandes, GJ Avenir 86, GJ Dissay Beaumont, GJ Montasèvres,

Lundi 12 mai 2025 – Lieu à définir

ASM, Avanton, Beuxes, Biard, Boivre Sporting Club 2015, Ceaux- La Roche, Champigny, Cissé, Coussay en Mirebeau, Jaunay Marigny, La Pallu, L'Envigne, Les Trois Moutiers, Loudun, Migné Auxances, Mirebeau, Moncontour, Monts sur Guesnes, Neuville, Nord Vienne, Orches, AS Poitiers 86, Stade Poitevin, Poitiers Portugais, Quinçay, Sammarçolles, St Christophe, Saint Léger de Montbrillais, Vendelogne, Vouillé Latillé,

GJ Sud Haut Poitou



FONDACTION DU FOOTBALL – BUT POUR ELLES 2025

Ouverture de l'appel à projets FDJ

Le Fondation du Football et FDJ lancent une nouvelle édition de l'appel à projets « Buts pour Elles ». Chaque but marqué jusqu'à la fin de la saison par les équipes féminines (D1 et D2) et masculines (L1) des deux clubs partenaires de la FDJ, l'Olympique de Marseille et le Paris Saint-Germain, sera converti en dotation financière destinée à des actions faisant la promotion du football féminin.

Douze clubs de football amateur seront récompensés sur l'ensemble du territoire national. Les initiatives retenues porteront sur **l'accès au football pour toutes, la féminisation de l'encadrement et de la gouvernance et la performance.** Si, parmi les actions citoyennes que vous développez au club, vous avez une action ou un projet programmé en 2025 ayant pour thématique la féminisation, n'hésitez pas à concourir à cette nouvelle édition de « Buts Pour Elles ». Le dossier est simple et rapide à compléter.

Le dossier de candidature est accessible sur le lien suivant :

<https://fondationdufootball.wiin.io/fr/applications/buts-pour-elles-2025>

Attention les projets peuvent être déposés jusqu'au 31 mars 2025.

L'équipe du Fondation est à votre disposition pour vous fournir toute précision sur cet appel à projets et vous aider à déposer votre dossier de candidature.

Contact : fballet@fondationdufootball.com

CDOS – TROPHÉE JEUNE BÉNÉVOLE 2024

Le Comité Départemental des Médaillés de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif et le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Vienne, récompensent les jeunes bénévoles (moins de 30 ans) s'impliquant dans leur discipline en participant à la gestion de leur comité départemental et/ou de leur club sportif.

Pour en savoir plus et découvrir les critères de classement des candidats, télécharger la **plaquette de présentation** [en cliquant-ici](#).

Un jury choisira, parmi les 5 candidats retenus, le plus valeureux, méritant le Trophée du Jeune Bénévole de l'année.

Le formulaire est un PDF à télécharger, une fois complété, merci de le renvoyer à vienn@franceolympique.com

[Cliquez-ici pour télécharger le PDF.](#)

CDOS – ENQUÊTE SUR L'INCLUSION

Dans le cadre d'un diagnostic sur l'inclusion des personnes en situation de handicap mental et psychique dans les clubs, le CDOS vous invite à répondre à un questionnaire.

Ce questionnaire s'adresse aux Présidents de clubs, que vous accueilliez ou non des personnes en situation de handicap.

Ce questionnaire est anonyme et sera exploité dans le cadre d'un mémoire de recherche.

Pour accéder au questionnaire : [Questionnaire sur l'inclusion des personnes en situation de handicap mental et psychique](#)



CDOS – FORMATIONS / SOIRÉES THÉMATIQUES

Ci-dessous, la liste des différentes formations et soirées organisées par le CDOS, ainsi que les liens pour s'inscrire :

Formations professionnelles :

- Samedi 5 avril de 9h à 17h : « **Le management associatif** »

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

- Lundi 14 avril de 9h à 17h : « **La préparation mentale** »

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

- Lundi 12 mai de 9h à 17h : « **Découverte et appropriation de ChatGPT et autres IA génératives** »

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

- Vendredi 16 mai de 9h à 17h : « **La comptabilité d'une association** »

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

- Jeudi 22 mai de 9h à 17h : « **Savoir communiquer en interne et en externe** »

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

- Samedi 14 juin de 9h à 17h : « **Mieux gérer son temps et ses priorités** »

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

Formations de jeunes dirigeants : *Pour contribuer au renouvellement des dirigeants du mouvement sportif*

Cette formation est constituée de 6 modules qui se déroulent en présentiel et en visio (en soirée, de 3h maximum), de janvier à avril 2025.

Même si vous avez certains modules précédents, vous pouvez vous inscrire.

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

GUID'ASSO 86 – FORMATION DES BÉNÉVOLES

Guid'ASSO 86 propose un parcours de formation à la gestion associative pour les bénévoles et dirigeants associatifs.

Le parcours se décline en 5 modules théoriques + un stage pratique gratuit pour les bénévoles et pris en charge par Qualiopi ou OPCO pour les salariés.

Le parcours se tient à Poitiers au cours du 1er semestre 2025.

Jour 3 – **12 avril 2025** – Les finances associatives, principes de base et mobilisation des ressources.

Jour 4 – **17 mai 2025** – Les ressources humaines associatives, la place des bénévoles et autres forces vives.

Jour 5 – **14 juin 2025** – Le projet associatif et sa déclinaison en projet d'activité ou événement.

Vous avez également la possibilité de vous inscrire sur 1 module si vous n'avez pas la possibilité de vous inscrire sur les 5 modules.

C'est un parcours théorique avec suivi individualisé proposé à tous les types d'associations, employeuses ou non, sans distinction de secteur d'activités.

L'objectif est d'étudier/anticiper/conforter/améliorer leur modèle socio-économique face aux fragilités potentielles ou prévues en matière de forces vives et/ou de ressources financières (fonds propres, subventions, mécénat, etc...).

Pour tous renseignements et inscription, vous pouvez contacter Monsieur Mancino Patrice à l'adresse mail suivante : vieasso@guidasso86.fr



GUID'ASSO 86 - FORMATIONS

Guid'ASSO 86 propose un parcours de formation et d'accompagnement de 7 jours gratuit sous 4 modules :

- REPENSER LE MODELE SOCIOECONOMIQUE DE SON ASSOCIATION (2 jours)
- DEFINIR LA STRATEGIE POUR FAIRE EVOLUER SON MODELE SOCIOECONOMIQUE (2 jours)
- CONDUIRE LE CHANGEMENT EN MOBILISANT LES BENEVOLES ET LES PROFESSIONNELS (2 jours)
- BILAN ET PERSPECTIVES (1 jour)

Ce parcours est à destination des associations de 0 à 10 salariés afin de leur permettre de repenser leur modèle économique, leur organisation et leur gouvernance, tout en associant théorie et cas pratiques personnalisés.

Si votre association s'interroge sur son modèle socioéconomique, sur l'engagement et le renouvellement des bénévoles, la confrontation des baisses des subventions et à la hausse des coûts de fonctionnement (etc.), ce parcours de formation peut aider votre structure.

Vous trouverez les dates et d'autres informations liées à ce parcours de formation ci-dessous.

MODULE 1

REPENSER LE MODÈLE SOCIOÉCONOMIQUE DE SON ASSOCIATION

Durée : 2 Jours (17 et 18 Avril)

Journée 1 :

Matin : Partie théorique

Après-midi : Partie pratique (diagnostic en groupe)

Journée 2 :

Matin : Partie pratique (diagnostic structure participante)

Après-midi : Partie pratique (diagnostic structure participante)

MODULE 2

DÉFINIR LA STRATÉGIE POUR FAIRE ÉVOLUER SON MODÈLE SOCIOÉCONOMIQUE

Durée : 2 jours (26 et 27 juin)

Journée 1 : Matin : Partie théorique

Après-midi : Partie pratique (en groupe)

Journée 2 : Matin : Partie pratique (structure participante)

Après-midi : Partie pratique (structure participante)

MODULE 3

CONDUIRE LE CHANGEMENT EN MOBILISANT LES BÉNÉVOLES ET LES PROFESSIONNELS

Durée : 2 jours (31 août et 1 septembre)

Journée 1 : Matin : Partie théorique

Après-midi : Partie pratique

Journée 2 : Matin : Partie pratique

Après-midi : Partie pratique

MODULE 4

BILAN ET PERSPECTIVES

Durée : 1 jour (21 Novembre)

Journée 1 : Matin : Accompagnement individuel

Après-midi : Retour en grand groupe

COMITÉ DE SUIVI : BILAN (Semaine du 8 au 13 décembre)

Pour vous inscrire, vous pouvez envoyer votre candidature en remplissant le formulaire suivant : <https://framaforms.org/formulaire-de-candidature-1730994025>

Les inscriptions impliquent d'être présent sur l'ensemble des modules.

Pour toutes informations complémentaires sur ce parcours vous pouvez envoyer un mail à l'adresse suivante parcoursMSE@guidasso86.fr



AVIS AUX ÉDUCATEURS



Saison 2024 - 2025

CERTIFICATIONS

CERTIFICATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFF2 / CFF3	A la demande auprès des conseillers techniques de secteur		

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'ouverture des inscriptions pour les tests de sélection des TFP pour la saison 2025-2026.

Ci-dessous les informations clés à retenir :

- **BEF traditionnel et en apprentissage (29 ans révolu) :**
 - **Date limite d'inscription : Mardi 13 mai 2025, 23h59.**
 - Tests de sélection : Lundi 26 mai et mardi 27 mai 2025 à Puymoyen,
 - Positionnement : Jeudi 28 août et vendredi 29 août 2025*.
- **BMF traditionnel :**
 - **Date limite d'inscription : Lundi 19 mai 2025, 23h59.**
 - Test de sélection : Lundi 02 juin et mardi 03 juin 2025 à Puymoyen,
 - Positionnement : Jeudi 28 août et vendredi 29 août 2025*.
- **BMF en apprentissage :**
 - **Date limite d'inscription : Mardi 10 juin 2025, 23h59.**
 - Test de sélection : Lundi 23 juin et mardi 24 juin 2025 à Puymoyen,
 - Positionnement : Mardi 26 août et mercredi 27 août 2025*.

(* dates sous réserve de modification)

Pour toute demande d'inscription : [Filière professionnelle – maLFNA.fr](mailto:maLFNA.fr)



AVIS AUX ARBITRES

En cas d'empêchement, à compter du **vendredi soir (17h30)**, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant et le Président de la CDA.

Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.

STAGE JEUNES ARBITRES 30-03-2025

Un second stage de formation pour l'ensemble des arbitres jeunes (officiels et stagiaires) du District de la Vienne aura lieu le :

Dimanche 30 mars 2025

Le planning prévisionnel a été envoyé par mail.

Rendez-vous à 8h45 au siège du District de la Vienne de Football (1 rue François Prat à Poitiers) pour les participants - fin prévue vers 16h45 au District.

Le petit déjeuner et le déjeuner seront offerts.

La partie pratique se réalisera sur **le complexe sportif de St Eloi (terrain synthétique)** rue de l'Elorn à Poitiers (à 1.5 km du District, trajet en footing collectif à l'aller à échauffement, trajet retour à pied).

Réponse obligatoire **avant le mercredi 26 mars prochain** (date limite pour communiquer le nombre de repas) via le Google Forms ci-dessous :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfM3-KLt-DILL9uQCmcLZth4Bil6z8N9Ma20dIecagMVUO9kg/viewform?usp=header>

Pensez à prévoir :

- une tenue sportive + paire de baskets (début du stage et activité en salle)
- vos équipements arbitre : sifflet + cartons + crampons (moulés)
- une tenue d'arbitre pour l'activité terrain (+ coupe-vent / kway / sweat selon les conditions météo)
- votre tee-shirt d'échauffement District / UNAF 86 (il sera remis pour ceux ne l'ayant pas récupéré)
- du matériel de prise de note
- le nécessaire pour se doucher
- une bouteille d'eau.



TIRAGE DES COUPES

COUPE LOUIS DAVID : 6^{ème} tour le 20/04/25

N°	à domicile	div.	à l'extérieur	div.2
1	A.C.G Foot Sud 86 1	D2B	Chauvigny 3	D2B
2	Buxerolles 3	D3A	Fleure 1	D1
3	Nouaillé 2	D2B	Oyré Dange 1	D2A
4	Poitiers Cep 1	D2A	Neuville 2	D1
5	Usson Isle 1	D1	Naintré 2	D2A
6	Valdivienne 1	D1	Poitiers Stade 3	D2A
7	Vicq S/Gartempe 1	D1	Vouneuil Béruges 1	D1

Organisation du 6^{ème} tour de la Coupe Louis David : 15 équipes pour 7 matchs

- 9 équipes qualifiées du tour précédent
- 5 équipes éliminées de Coupe Nouvelle Aquitaine

Soit un nombre de matchs, au 6^{ème} tour, de 7, avec une équipe exempte (Jaunay-Marigny (1) tirée au sort).

COUPE JOLLIET ROUSSEAU : 4^{ème} tour le 20/04/25

N°	à domicile	div.	à l'extérieur	div.2
1	Les 3 Moutiers 1	D4A	Quincay 1	D3A
2	Loudun 1	D4A	Colombiers 1	D3B
3	Sammarçolles 1	D4A	Paizay Le Sec 1	D4C
4	Sommieres St Romain 1	D4E	Lusignan 1	D3D
5	Vouillé 1	D3A	Leignes S/Fontaine 1	D3C

Organisation du 4^{ème} tour de la Coupe Jolliet Rousseau : 10 équipes pour 5 matchs.

- 11 équipes qualifiées du tour précédent
- Les équipes d'Avanton (1), Biard (1), Boivre (1), Mirebeau (1), Sèvres-Anxaumont (1), St Saviol (1), Vivonne (1), Moncontour (1), Poitiers Portugais (1) et Vallée du Salleron (1) rentreront au prochain tour.

Soit un nombre de matchs, au 4^{ème} tour, de 5, avec une équipe exempte (Dissay (1) tirée au sort)



CHALLENGE MARCEL RENAUDIE : 5^{ème} tour le 20/04/25

N°	à domicile	div.	à l'extérieur	div.2
1	3 Vallées 86 4	D5F	Aslonnes 1 ou Dienné 1	D5H D5F
2	Cenon/Vouneuil 2	D5E	Brion St Secondin 2	D5I
3	Naintré 4	D5C	Champagne St Hilaire 1	D5H
4	Vendelogne 1	D5A	Poitiers 3 Cités 3	D5F

Organisation du 5^{ème} tour du Challenge Marcel Renaudie : 8 équipes pour 4 matchs.

- 11 équipes qualifiées du tour précédent
- Les équipes d'Adriers (1), Archigny (1), Bonneuil Matours (1), Coulombiers (1), Jouhet Pindray (1), l'Envigne (1), Lavoux Liniers (1), Pouillé Tercé (1) et Sillars (1) rentreront au prochain tour

Soit un nombre de matchs, au 5^{ème} tour, de 4, avec 3 équipes exemptes (Vivonne (2), Poitiers CEP (3) et Jardres (2) tirées au sort)

L'équipe de Dissay (2) étant qualifiée pour les quarts de finale du Challenge des Réserves, ne sera pas reversée dans cette coupe.



COMMISSION FEMININE

Réunions du mardi 25 mars 2025 Procès-verbal n° 14

Présents : Mme Claire LASMIER, MM. Olivier DAUBA, Tony FELIX, Stéphane QUARESMA et Laurent LARBALETTE (en visio)

Excusés : Mmes Marion BERGER et Sandrine BOURCIER, MM. Guillaume BEGAY, Guillaume FAUSTIN LEYBACH et Vincent LEPROUST

Assistent : Mmes Coralie RENETEAU (Référénte administrative de la Commission) et Adeline URANGA (Directrice Administrative)

Approbation du PV n°13 avec la modification suivante :

FMI ou Feuille de match Tardive

Annulation de l'amende de 27€

Match n°29235111 : Jaunay Marigny (2) - Montmorillon (2) en D2F du 09/03/2025

REPORT DE MATCHS

SAISON 2024 - 2025 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ REMIS							
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
Fém D1	/	10	02/02/25 02/03/25	29226568	Bressuire (1) / Gatinaise (1)	Arrêté municipal et Futsal	27/04/25
Fém D1	/	10	02/02/25 02/03/25	29226569	Echire/Celles/Chauray (1) / Ligugé (1)	Arrêté municipal et Futsal	27/04/25
Fém D1	/	12	16/02/25	29226577	Echire/Celles/Chauray (1) / Thouars (1)	Arrêté municipal	11/05/25
Fém D1	/	15	06/04/25	29226593	Moncoutant (1) / Echire/Celles/Chauray (1)	Rattrapage match de Coupe	01/05/25
Fém D3	/	2	15/12/24 19/01/25	30048831	Fleuré/Vernon (1) / Cenon sur Vienne (1)	Arrêté municipal	27/04/25
Fém D3	/	3	02/02/25	30048875	Boisme Clesse (1) / Naintré (1)	Futsal	27/04/25
Fém D3	/	4	09/02/25	30048836	Fleuré/Vernon (1) / Chauvigny/Jardres (1)	Arrêté municipal	01/05/25
Fém D3	/	4	09/02/25	30048876	Boisme Clesse (1) / ASM/Les Trois Moutiers (1)	Arrêté municipal	08/05/25
Fém D3	/	9	06/04/25	30048886	Naintré (1) / Boisme Clesse (1)	Match de Coupe	01/05/25
U15F	A	3	15/02/25	53040878	Niort St Florent (1) / Parthenay Viennois (1)	CNA U15F	29/03/25
U15F	A	4	08/03/25	53042526	Vouneuil Béruges/Buxerolles (1) / Chamois/Chauray/Echiré (1)	Interdistrict	29/03/25
U15F	B	3	15/02/25	53040906	Gj VVM Chauvigny (1) / La Baie (1)	Arrêté municipal	29/03/25
U15F	B	8	12/04/25	53040921	Montmorillon (1) / Gf Charente Océan (1)	Coupe U15F	29/03/25
U11-U13F	A	2	08/02/25	53040710	Gj Sud Haut Poitou (1) / Chamois/Chauray/Echiré (1)	Arrêté municipal	19/04/25
U11-U13F	A	3	15/02/25	53040711	Niort St Florent (1) / Gj Sud Haut Poitou (1)	Arrêté municipal	03/05/25
U11-U13F	C	2	08/02/25	53040755	La Chapelle Baton (1) / Venise Verte (1)	Arrêté municipal	19/04/25
U11-U13F	D	3	15/02/25	53044808	Gj Avenir 86 (1) / Gatifoot (1)	Fetis Lahitte pour Gatifoot	19/04/25
U11-U13F	D	3	15/02/25	53040788	Montmorillon (1) / Niort St Florent (2)	Fetis Lahitte pour Niort St Florent	19/04/25
U11-U13F	E	2	08/02/25	53040813	Moncoutant (1) / Gj VVM Chauvigny (2)	Arrêté municipal	05/04/25
U11-U13F	E	2	08/02/25	53044826	Gj Espoir Nord Est 79 (1) / Gj St Varaudaise (1)	Arrêté municipal	05/04/25

SAISON 2024 - 2025 : MATCHS de COUPE FEMININ REMIS						
Coupe	Tour	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à rejouer le
Coupe du Poitou	3	23/03/25	53272374	Echire/Celles/Chauray (1) / Moncoutant (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	06/04/25



Départemental 2 féminine

Forfait

Match n°29235120 : Fontaine Le Comte (1) - Poitiers Stade (2) du 16/03/2025

3^{ème} forfait de l'équipe de Poitiers Stade (2) sans déplacement.

Amende de 35€ au club de Poitiers Stade

Remarque : s'agissant du 3^{ème} forfait l'équipe de Poitiers Stade (2) est déclarée forfait général à compter de ce jour, veuillez noter que les équipes devant la rencontrer seront exemptes aux dates prévues au calendrier.

Match n°29235123 : Jaunay Marigny (2) - St Cerbouillé (1) du 16/03/2025

2^{ème} forfait de l'équipe de Jaunay Marigny (2) sans déplacement de l'équipe de St Cerbouillé (1)

Amende de 35€ au club de Jaunay Marigny

Départemental 3 féminine

Match n° 30048639 : Chauvigny/Jardres (1) – ASM/Les Trois Moutiers (1) du 6/04/25

Demande du club de l'ASM pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission Départementale de l'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Si la demande peut être satisfaite, l'arbitre sera à la charge du club de l'ASM.

Championnat U15F – Phase 3

Forfait

Match n°53040914 : GF Charente Océan (1) - Neuville (1) en poule B du 15/03/2025

2^{ème} forfait de l'équipe de Neuville (1) sans déplacement.

Amende de 13€ au club de Neuville

Championnat U11-U13F – Phase 3

Forfait

Match n°53043243 : Pays Néo-Créchois (2) - G.J. Avenir 86 (1) en poule D du 15/03/2025

2^{ème} forfait de l'équipe de Pays Néo Créchois (2) (sans déplacement).

Courriel du club de Pays Néo Créchois déclarant forfait général

Amende de 26€ (2x13€) au club de Pays Néo Créchois

Remarque : s'agissant d'un forfait général de l'équipe de Pays Néo Créchois (2), veuillez noter que les équipes devant la rencontrer seront exemptes aux dates prévues au calendrier.

Coupe du Poitou à 11

COUPE DU POITOU FEMININE A 11 - 1/4 de finales du 20/04/25

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.
A	Liguge 1	D1	Avenir 79 1	D1
B	Naintre 1	D3	Echire/Celles/Chauray 1 ou Moncoutant (1)	D1
C	Ste Eanne 1	D2	La Chapelle Baton 1	D2
D	Vrere St Leger 1	D2	Gatinaise	D1



Afin que toutes les rencontres des ¼ de finale de la Coupe du Poitou à 11 se jouent à la même date, le match Echiré/Celles/Chauray – Moncutant du tour 3 est reporté au dimanche 6 avril 2025 à la place du match de Championnat entre ces deux mêmes équipes. Ce dernier étant reporté au mercredi 1^{er} mai.

FMI ou Feuille de match Tardive

Amende de 15€

Match n° 53040717 : Pays Néo Créchois (1) – Niort St Florent (1) en U11-U13F poule A du 19/03/25

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

**La secrétaire de séance,
Adeline Uranga**



COMMISSION JEUNES

POLE ADMINISTRATIF

Réunion du mardi 25 mars 2025
Procès-verbal n° 23

Président : M. Philippe BARRITAUULT

Présents : Mme Patricia PATRAULT - MM. Christian SAVIGNY et Frédéric TURBEAU

Excusée : Mme Sylvie TESSEREAU

Le PV n°22 est adopté sans modification

Saison 2024-2025: MATCHS DE CHAMPIONNAT DE JEUNES REMIS									
Cat.	Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
U17/U16	D1	/	2	15/02/25	53064561	Jaunay Marigny (1)	Gj Espoir Sud Poitiers (2)	Arrêté municipal	19/04/25
U15	D1	/	2	15/02/25	53064670	Vivonne (1)	Gj VVM Chauvigny (2)	Arrêté municipal	19/04/25
U15	D1	/	2	15/02/25	53064671	Mirebeau (1)	Montmorillon (2)	Arrêté municipal	05/04/25
U15	D2	B	1	08/02/25	53077316	Availles/Bonneuil (1)	Gj Avenir 86 (1)	Arrêté municipal	05/04/25
U15	à 8	A	3	15/03/25	53182449	Châtelleraut Portugais (2)	Naintré (2)	Arrêté municipal	05/04/25

La Commission se réserve le droit d'amender les clubs qui utilisent très rarement la FMI ou pour un dysfonctionnement récurrent et non expliqué.

DATES A RETENIR

Samedi 5 avril : Finale départementale Festival Foot U13 Pitch à Châtelleraut

Samedi 19 avril : Finale Régionale Fétis Lahitte U11

Samedi 10 mai : Finale Régionale Festival Foot U13 Pitch

Samedi 17 mai : Journée Nationale des Débutants

Samedi 24 mai : Finales des Challenges jeunes U18, U15 et Dansac

CHAMPIONNAT U15

FORFAIT

Match n° 53077327 : ASM/Nord Vienne/Sammarçolles (2) – Availles/Bonneuil (1) en D2 Poule B du 22/03/25

2^{ème} forfait de l'équipe de ASM.Nord/Vienne/Sammarçolles (2) (sans déplacement de l'équipe d'Availles/Bonneuil (1))

Amende de 13€ au club de l'ASM

Match n° 53080652 : Mignaloux/Nieuil (1) – St Maurice Gençay/Brion/Château Larcher (1) en D2 poule E du 22/03/25

1^{er} forfait de l'équipe de Mignaloux/Nieuil (1) (sans déplacement de l'équipe de St Maurice Gençay/Brion/Château Larcher (1))

Amende de 13€ au club de Mignaloux

**U15 A 8****FORFAIT****Match n°53182451 : GJ Sud Haut Poitou (2) – Châtelleraut Portugais (2) poule A du 22/03/25**

1^{er} forfait de l'équipe de Châtelleraut Portugais (2) (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de Châtelleraut Portugais

Match n°53182824 : GJ 3 Vallées 86 (2) – St Benoit (1) poule B du 22/03/25

2^{ème} forfait de l'équipe de GJ 3 Vallées 86 (2) (sans déplacement de St Benoit (1))

Amende de 13€ au club GJ 3 Vallées 86

CHAMPIONNAT U13**Match n° 53064963 : Châtelleraut SO (1) – Poitiers 3 Cités (1) en D1 poule B du 15/03/25**

FMI incomplète. Un seul joueur apparait sur la composition de Poitiers 3 Cités.

Dysfonctionnement transmis au service informatique de la LFNA.

La commission demande au club de Poitiers 3 Cités de renvoyer **avant le 1er avril** :

- La composition de son équipe (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
- Le banc de touche
- Le nom du capitaine
- Les éventuelles blessures.

Dossier en instance

FORFAIT**Match n°53081524 : Mirebeau (2) – Loudun (1) en D3 poule E du 22/03/25**

3^{ème} forfait de l'équipe de Mirebeau (2) (sans déplacement de Loudun (1))

Amende de 13€ au club de Mirebeau

Remarque : s'agissant du 3^{ème} forfait, l'équipe de Mirebeau (2) est déclarée forfait général à compter de ce jour. Veuillez noter que les équipes devant la rencontrer seront exemptes aux dates prévues au calendrier.

Match n°53081525 : ASM (1) - L'Envigne/Cernay St Genest (2) en D3 poule E du 22/03/25

1^{er} forfait de l'équipe de L'Envigne/Cernay St Genest (2) (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de L'Envigne

Match n°53065392 : Vouneuil Béruges (2) - Poitiers Gibauderie/Beaulieu (1) en D3 poule F du 22/03/25 27

2^{ème} forfait de l'équipe de Poitiers Gibauderie/Beaulieu (1) (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de Poitiers Gibauderie

CHALLENGE DANSAC**Plateau du 2^{ème} tour Poule A du 14/12/24 reporté au 08/03/25**

La Commission enregistre la décision de la Commission Litiges et Contentieux (PV n°25 du 19/03/25) qui donne match perdu par pénalité (3-0, - 1 point) à chaque rencontre disputée par les équipes de Migné Auxances (2) et GJ Sud Haut Poitou (3) sur le plateau cité en rubrique.



A		Pts	Jongleries
1	Soc (2)	7	655
2	Chasseneuil St Georges (1)	6	583
3	Migné Auxances (2)	-3	383
4	GJ Sud Haut Poitou (3)	-3	350

pénalités
pénalités

B		Pts	Jongleries
1	GJ Dissay Beaumont (2)	9	630
2	GJ Antoigné Ingrandes (1)	6	155
3	Poitiers Stade (2)	-3	581
4	Neuville (2)	-3	604

C		Pts	Jongleries
1	Poitiers Asac (2)	9	219
2	St Benoit (1)	6	424
3	Valence en Poitou (1)	3	238
4	GJ Espoir Sud Poitiers (4)	3	649

D		Pts	Jongleries
1	GJ VVM Chauvigny (2)	9	756
2	GJ Montasèvres (1)	6	194
3	Gençay/Brion/Sommières/ Aslonnes/Chateau (2)	1	206
4	GJ 3 Vallées 86 (2)	1	183

en vert les clubs qualifiés

Les 8 équipes qualifiées pour la finale
Samedi 24 Mai 2025

	Equipes	Pts	Poule
1	SO Châtelleraut (2)	7	A
2	Chasseneuil St Georges (1)	6	A
3	GJ Dissay Beaumont (2)	9	B
4	GJ Antoigné Ingrandes (1)	6	B
5	Poitiers ASAC (2)	9	C
6	St Benoit (1)	6	C
7	GJ VVM Chauvigny (2)	9	D
8	GJ Montasèvres (1)	6	D

PLATEAUX U11/PHASE 3

RAPPEL :

L'horaire officiel de début des plateaux est 10h30.

Les feuilles de plateaux et de licences sont à adresser au District **impérativement par l'onglet Foot Animation Loisir (FAL) au plus tard le lundi après la tenue des rencontres.**

La Commission demande aux responsables d'équipe d'utiliser les documents officiels (feuille de match U11 et feuille de licences), d'écrire lisiblement, de bien veiller à noter le nom de l'équipe sur la feuille de licences ainsi que le nom et numéro de licence du responsable de l'équipe.

FORFAIT

Plateaux du 22/03/25

Poule B : à Châtelleraut SO

1^{er} forfait de Poitiers 3 Cités (1)

Amende de 13€ au club de Poitiers 3 Cités

Conformément au règlement et suite au forfait de l'équipe de Poitiers 3 Cités (1) supérieure, l'équipe de Poitiers 3 Cités (2) en poule F est déclaré forfait. (1^{er} forfait non amendé).

**Poule G : à Latillé (GJ Sud Haut Poitou)**

1^{er} forfait de Vivonne (1)
Amende de 13€ au club de Vivonne

Poule L : à Beaumont (GJ Dissay Beaumont)

2^{ème} forfait de GJ Dissay Beaumont (3)
Amende de 13€ au club de GJ Dissay Beaumont

Poule M : à Rouillé (GJ Val de Vonne)

1^{er} forfait de Mignaloux Beauvoir (2)
Amende de 13€ au club de Mignaloux Beauvoir

Poule N : à Adriers

1^{er} forfait de GJ VVM Chauvigny (4)
Amende de 13€ au club de GJ VVM Chauvigny

FEUILLES DE RESULTATS ET LICENCES MANQUANTES

Plateaux du 15/03/2025**Poule N : site 1 à Adriers**

Rappel : La Commission redemande au club d'**Adriers** d'envoyer les feuilles de résultats et de licences du plateau **avant le 01/04/25**

Plateaux du 22/03/2025**Poule D : site 1 à Châtelleraut Portugais**

La Commission demande au club de **Châtelleraut Portugais** d'envoyer les feuilles de résultats et de licences de tous les participants avant le **01/04/25**

Poule K : site 2 à Thuré

La Commission demande au club de **Thuré** d'envoyer la feuille de résultats avant le **01/04/25**

Poule M : site 1 à Smarves

La Commission demande au club de **Smarves** d'envoyer les feuilles de résultats et de licences de tous les participants avant le **01/04/25**

Poule N : site 1 à Adriers

La Commission demande au club d'**Adriers** d'envoyer les feuilles de résultats et de licences de tous les participants avant le **01/04/25**

U6/U9

Il est demandé d'utiliser les documents transmis par le District en début de saison.

Sur le site du District aller dans « documents » → « documents généraux » → « compétitions et calendriers » → « jeunes » (voir publications du 20/08/24)

Les feuilles de plateaux et de licences doivent être remplies correctement et lisiblement et sont à adresser au District (en un seul document) **impérativement par l'onglet Foot Animation Loisir (FAL) au plus tard le lundi après la tenue des rencontres, sous peine d'amende.**

Si les feuilles de licences sont souvent transmises, la feuille bilan, elle est souvent oubliée



LICENCES MANQUANTES

Amende de 20€

Match n° 53065308 : Vivonne (1) – GJ Val de Vonne (2) du 22/03/25 en U13- D3 poule A

FMI OU FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Amende de 15€

Match n° 53065055 : Châtelleraut SO (3) – Ozon (1) du 22/03/25 en U13-D2 poule B

Plateau U11 du 15/03/25 :

Poule N : site 1 à Adriers

**Prochaine réunion : sur convocation
Le Président, Philippe BARRITAULT**



COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 26 mars 2025 Procès-verbal n° 26

Présents : Mme Maryse MOREAU.
MM. Cyrille DENIS et François PAIREMAURE.

Approbation du PV n° 25 (par voie électronique) du mercredi 19 mars 2025 sans modification.

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

ACG Foot Sud 86	GJ Val de Vonne	Poitiers Beaulieu FC
Adriers	GJ VVM Chauvigny	Poitiers Cep
Archigny	Ingrandes	Poitiers Gibauderie
Availles en Châtelleraut	Jardres	Rouillé
Availles Limouzine	La Pallu	Savigny l'Evescault
Beaumont St Cyr	Lavoux – Liniers	Smarves Iteuil
Biard	Les Trois Moutiers	Sommières St Romain
Buxerolles	Ligugé	St Benoît
Cenon / Vouneuil	Mignaloux Beauvoir	St Julien l'Ars
Champagné St Hilaire	Migné Auxances	St Maurice Gençay
Chasseneuil St Georges	Montamisé	St Rémy sur Creuse
Chatain	Montmorillon	St Savin St Germain
Châtelleraut Portugais	Naintré	St Saviol
Chauvigny	Neuville	Stade Poitevin
Cissé	Nord Vienne	Thuré Besse
Coulombiers	Nouaillé Maupertuis	Usson l'Isle
Coussay les Bois	Ozon	Valdivienne
FC 3 vallées 86	Payroux Charroux Mauprévoir	Vallée du Salleron
Fontaine le Comte	Poitiers 3 cités	Vicq sur Gartempe
GJ Espoir Sud Poitiers	Poitiers Asac	Vouillé
GJ Foot Sud 86	Poitiers Baroc	Vouneuil Béruges
GJ Montasèvres		



RAPPEL DE RÈGLEMENT

Attention :

- l'application de l'article 151.1.c des RG de la FFF (26.B.2 des RG de la LFNA) cesse lors des 5 dernières rencontres de championnat
- l'article 167.4 des RG de la FFF doit s'appliquer lors des 5 dernières rencontres.
- les dispositions ci-dessous s'appliquent aux équipes évoluant en championnat de District qui ont une ou des équipe(s) supérieure(s), quel que soit leur niveau.

CALENDRIER SENIOR MASCULIN 2024 - 2025	MARS					AVRIL					MAI					JUIN								
	1	8	15	22	29	5	12	19	26	1	8	15	22	29	5	12	19	26	1	8	15	22	29	
Vacances scolaires et jours fériés																								
CHAMPIONNAT de D1 à D2	R	16	17	R	18	19	20	R	R	21	R	R	R	R	22									
CHAMPIONNAT de D3 à D5	R	R	13	R	14	15	16	R	R	17	R	R	R	R	18									

Les 29 et 30 mars prochains, tous les championnats départementaux entreront dans les 5 dernières journées

Depuis l'Assemblée Générale du District de Poitiers du 10/06/22

Application de l'article 26-B-2 des Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine aux clubs dont l'équipe première évolue en championnat de Départemental.

Article 26.B.2 des RG de la LFNA

qui cesse de s'appliquer lors des 5 dernières rencontres de championnat

Équipes Réserves dont l'équipe supérieure dispute un championnat Régional

« Les joueurs amateurs ou sous contrat, âgés de moins de 23 ans au 1er Juillet de la saison en cours, entrés en jeu en seconde période d'une rencontre de championnat Régional Seniors Masculins au sein de l'équipe première de leur club, ainsi qu'avec cette équipe participant à ces championnats à une rencontre de Coupe de France ou de Coupe Régionale, peuvent participer dès le lendemain à une rencontre de championnat Régional ou Départemental avec la première équipe réserve de leur club »

Article 167.4 des RG de la FFF

qui s'applique lors des 5 dernières rencontres de championnat

4. Par ailleurs, ne peuvent entrer en jeu au cours des cinq dernières rencontres de championnat national ou régional, plus de trois joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix des rencontres de compétitions nationales avec l'une des équipes supérieures disputant un championnat national.

Article 167.3 des RG de la FFF

qui s'applique lors de la dernière rencontre de championnat

3. En outre, ne peuvent participer à un championnat régional, ou dans une équipe inférieure disputant un championnat national, les joueurs ou joueuses étant entrés en jeu lors de l'avant dernière ou la dernière rencontre des matchs retour d'un championnat national ou toute rencontre officielle de compétition nationale se déroulant à l'une de ces dates.

DOSSIER en INSTANCE

Match n° 28922653 : Châtelleraut Portugais (3) - Ozon (3) en Départemental 4 poule B du 16/03/25

Feuille de match non parvenue.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

Dossier en instance.



DOSSIER CLASSÉ

Match n° 53182449 : Châtelleraut Portugais (2) – Naintré (2) en U15 à 8 du 15/03/25

Match non joué.

Dossier classé.

DÉPARTEMENTAL 1

Match n° 28899598 : Poitiers 3 Cités (1) – Montamisé (1) du 16/03/25

Évocation

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 25 du 19/03/25, concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Poitiers 3 Cités (1) d'un joueur (licence n° 9603034701) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Poitiers 3 cités a été informé et n'a pas formulé d'observations.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par deux fois par la Commission Départementale de Discipline :

- PV n°21 du 23/01/25 pour un (1) match de suspension (3^{ème} avertissement) à compter du 27/01/25.
- PV n° 22 du 30/01/25 pour quatre (4) matchs de suspension dont l'automatique à compter du 27/01/25.

Considérant l'article 4.5 du règlement disciplinaire (les modalités d'exécution)

Lorsqu'un assujetti fait l'objet de sanctions disciplinaires distinctes dont les dates d'effet se chevauchent ou sont identiques, celles-ci doivent être purgées les unes à la suite des autres dans la continuité.

En conséquence, la sanction à purger était donc de 5 matchs à compter du 27/01/25.

Considérant que l'équipe de Poitiers 3 cités (1) évoluant en Départemental 1 n'a effectivement joué que 4 matchs depuis cette date : les 02, 09 et 16/02/25 et le 09/03/25 en championnat.

Dit qu'en l'application des articles 150, 187.2 et 226.1 et 2 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Poitiers 3 cités (1) pour en donner le gain à l'équipe de Montamisé (1) (3-0, 3 points).

Les droits d'évocation (soit 42 €) seront débités au club de Poitiers 3 cités.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 28900187 : Coussay (1) – Buxerolles (3) en poule A du 16/02/25.

Dossier transmis par la Commission de Discipline (PV n° 26 du 27/02/25).

Objet : Arbitre assistant du club de Buxerolles.

Courriel du club de Coussay (25/03/25 à 12h51).

Pour rappel, l'arbitre assistant n'a pas été désigné par le District mais était bénévole.

Considérant qu'aux termes de l'article 187 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football, « (...) La mise en cause de la qualification et/ou de la participation exclusivement des joueurs peut, même s'il n'a pas été formulé de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée, uniquement par les clubs participant à la rencontre, dans les conditions de forme, de délai et de droits fixées, pour la confirmation des réserves par l'article 186.1 (...) »,



Considérant qu'en l'espèce, le Commission ne peut intervenir que pour la mise en cause de la qualification et/ou de la participation des joueurs,

Considérant néanmoins qu'il est avéré que l'arbitre assistant n°2 renseigné (M. Ali BICER) n'est plus licencié au sein de la Fédération Française de Football et n'aurait donc pas dû assurer ce rôle.

Considérant, dès lors, qu'il apparaîtrait disproportionné de prononcer une sanction sportive à l'encontre du club de Buxerolles et qu'une simple sanction financière semble suffisante dans le cas présent.

La Commission confirme le résultat acquis sur le terrain (3 à 1 en faveur de Buxerolles (3)) et les sanctions financières inscrites au PV n° 25 du 19/03/25.

Dossier classé.

DÉPARTEMENTAL 4

Match n° 28922747 : St Julien l'Ars (2) – Nalliers (1) en poule C du 16/03/25

Évocation

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 25 du 19/03/25, concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de St Julien l'Ars (2) d'un joueur (licence n° 2546381557) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de St Julien l'Ars a été informé et n'a pas formulé d'observations.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 26 du 27/02/25) pour un (1) match de suspension (3^{ème} avertissement) à compter du 03/03/25 et que l'équipe de St Julien l'Ars (2) évoluant en Départemental 4 poule C n'a effectivement joué aucun match depuis cette date, ni en Coupe ni en championnat.

Dit qu'en l'application des articles 150, 187.2 et 226.1 et 2 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de St Julien l'Ars (2) pour en donner le gain à l'équipe de Nalliers (1) (3-0, 3 points).

Les droits d'évocation (soit 42 €) seront débités au club de St Julien l'Ars.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

U 16 / U 17

Match n° 53064607 : Poitiers Cep 1892 (1) – GJ VVM Chauvigny (2) en Départemental 2 poule A du 15/03/25

Évocation

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 25 du 19/03/25, concernant la participation à ce match au sein de l'équipe du GJ VVM Chauvigny (2) d'un joueur (licence n° 2548409755) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le GJ VVM Chauvigny et les clubs le composant (Chauvigny, Bonnes, St Julien l'Ars, Pouillé Tercé, Jardres, Savigny l'Evescault et Lavoux Liniers) ont été informés et n'ont pas formulé d'observations.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Régionale de Discipline (PV du 30/01/25) pour deux (2) matchs de suspension à compter du 26/01/25 et que l'équipe du GJ VVM Chauvigny (2) évoluant en U17/U16 Départemental 2 poule A n'a effectivement joué qu'un match depuis cette date, le 08/02/25 en championnat (exempt le 15/02/25).

Dit qu'en l'application des articles 150, 187.2 et 226.1 et 2 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.



Par ces motifs donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe du GJ VVM Chauvigny (2) pour en donner le gain à l'équipe de Poitiers Cep 1892 (1) (3-0, 3 points).

Les droits d'évocation (soit 42 €) seront débités au GJ VVM Chauvigny.

Dossier transmis à la Commission des Jeunes pour homologation.

Dossier classé.

U 15

Match n° 53064732 : Jaunay Marigny (1) – GJ Avenir 86 (2) en Départemental 2 poule A du 22/03/25

Courriel de réclamation du club de Jaunay Marigny (22/03/25 à 18h25)

La commission prend connaissance de la réclamation pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, les dispositions de l'article 187.1 des Règlements Généraux de la FFF, il y a lieu d'informer le GJ Avenir 86 et les clubs le composant (Les Ormes, Leigné sur Usseau, Antran et Oyré Dangé) avec copie de la lettre de réclamation, lesquels peuvent formuler leurs observations **avant le mercredi 02 avril 2025**, terme de rigueur.

Dossier en instance.

COUPE LOUIS DAVID

Monsieur Cyrille DENIS n'a participé ni aux débats, ni à la décision.

Match n° 53266918 : Smarves Iteuil (1) – Chauvigny (3) du 22/03/25.

Courriel de confirmation de réserve du club de Smarves Iteuil (24/03/25 à 09h14)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Chauvigny, pour le motif suivant : des joueurs du club de Chauvigny sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification du calendrier des équipes de Chauvigny (1) et (2) que celles-ci ne jouaient pas le même jour ou le lendemain.

Considérant, après vérification des feuilles de matchs des derniers matchs des équipes de Chauvigny (1) et (2)

- Chauvigny (1) évoluant en National 3 poule F : Châtelleraut SO (1) – Chauvigny (1) du 21/03/25 en championnat

- Chauvigny (2) évoluant en Régional 2 poule A : Le Tallud Éveil (1) – Chauvigny (2) du 16/03/25 en championnat

qu'aucun joueur, inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé aux dernières rencontres officielles des équipes supérieures susnommées.

Considérant que l'équipe **de Chauvigny (3) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 167.2 des Règlements Généraux de la FFF et de l'article 7.6.A des Règlements de la Coupe Louis David.

Par ces motifs dit la réserve non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 2 à 2 et 5 tirs au but à 3 en faveur de Chauvigny (3).

Les droits de confirmation de réserve (42€) seront débités au club de Smarves Iteuil.

L'équipe de Chauvigny (3) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Dossier transmis à la Commission des Sportive pour homologation.

Dossier classé.



CHALLENGE MARCEL RENAUDIE

Match n° 53266978 : Aslonnes (1) – Dienné (1) du 23/03/25

Courriel de réclamation du club de Dienné (25/03/25 à 12h32), au motif que plus de 2 joueurs mutés hors période étaient inscrits sur la feuille de match (FMI) de la rencontre du côté du club d'Aslonnes.

Afin de compléter le dossier, le Commission demande des rapports sur la demande de licence formulée par les clubs à recevoir avant le mercredi 02 avril 2025, terme de rigueur :

Pour le club d'Aslonnes :

- M. Patrice ROCHEREAU (Président du club)
- M. Benoît SIAUDEAU (Secrétaire)
- M. David ZANGA (n° 8 et capitaine)
- M. Mickaël SLIMANI (banc de touche)
- M. Emerick IMOUCHA (joueur en cause n° 10)

Au club de Lavoux Liniers :

- M. Aurélien DENIS (Président du club)
- M. Rémy DUQUERROUX (Secrétaire)

ainsi que sur le départ du club du joueur Emerick IMOUCHA.

Dossier en instance.

Match n° 53266981 : Cenon sur Vienne / Vouneuil sur Vienne (2) – St Léger de Montbrillais (2) du 23/03/25

Courriel de confirmation de réserve du club de St Léger de Montbrillais (24/03/25 à 09h12)

Réserve sur tous les joueurs, ces joueurs ayant participé au dernier match avec l'équipe supérieure, cette équipe ne jouant pas ce jour ou le lendemain.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification des calendriers des équipes de Cenon / Vouneuil que l'équipe de Cenon / Vouneuil (1) ne jouait pas le même jour ou le lendemain et que les clubs de Cenon sur Vienne et Vouneuil sur Vienne n'ont pas d'équipe U17, U18 ou U19.

Considérant, après vérification de la feuille de match de l'équipe de Cenon / Vouneuil (1) évoluant en Départemental 3 poule B : Cenon / Vouneuil (1) - Migné Auxances (2) du 15/03/25 qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure susnommée.

Considérant que l'équipe **de Cenon / Vouneuil (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 167.2 des Règlements Généraux de la FFF et des articles 7.6.A et B des Règlements du Challenge Marcel Renaudie.

Par ces motifs dit la réserve non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 7 à 1 en faveur de Cenon / Vouneuil (2).

Les droits de confirmation de réserve (42€) seront débités au club de St Léger de Montbrillais.

L'équipe de Cenon / Vouneuil (2) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Dossier transmis à la Commission des Sportive pour homologation.

Dossier classé.

DIVERS

Courriels du club du : Stade Poitevin

Réponses par courriel.



RÉSERVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 28922558 : Moncontour (1) – Mirebeau (2) en Départemental 4 poule A du 16/02/25 remis le 23/03/25.
- Match n° 28922830 : Savigny l'Evescault (1) – Mignaloux Beauvoir (3) en Départemental 4 poule D du 16/02/25 remis le 23/03/25.
- Match n° 28960430 : Brion St Secondin (3) – St Maurice Gençay (3) en Départemental 5 poule H du 16/03/25 remis le 23/03/25.
- Match n° 53266941 : Adriers (1) – Sommières St Romain (1) en Coupe Jolliet Rousseau du 22/03/25.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) 27234811 dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

**Prochaine réunion sur convocation.
Maryse MOREAU.**



COMMISSION DU RESPECT ET DE LA PRÉVENTION

Réunion du lundi 3 mars 2025
Procès-verbal n° 7

Président : M. CANTET Dominique.

Présents : Mmes LAGRANGE Marie-Hélène, STOURY Nadia,
MM. ARTUS Dominique, BERNARDEAU Rémi, FRAUDEAU Daniel, GIRAUD Dominique, PETONNET
Bernard, RIVIERE Patrick.

Excusés : MM. GALLAIS Raymond, NICOLAS Jean-Marie.

Invitée : Mme URANGA Adeline, Directrice administrative.

FESTIVAL FOOT U13 PITCH

Les membres de la Commission sont sollicités pour participer au bon déroulement du Festival Foot U13 Pitch, qui se déroulera le samedi 5 avril au stade de La Montée Rouge à Châtelleraut.

4 à 5 membres de la Commission ont déjà assuré leur présence à cette action du District (à partir de 8h15).

Pour rappel, il s'agit d'organiser plusieurs ateliers pour les 24 équipes qui participeront à un QUIZ de 10 questions. 10 minutes pour y répondre. Ensuite notre tâche consistera à dépouiller les réponses.

Remises de récompenses CHALLENGE INTERMÉDIAIRE

Les résultats ont été promulgués, plusieurs dates de remise pour le classement intermédiaire sont aujourd'hui arrêtées, d'autres en cours. Pour rappel, prendre contact avec le club bien sûr, et faire en sorte que la Mairie et la Presse soient informées des lieux et moments de la récompense.

- D1 : Migné Auxances => le samedi 29 mars
- D2 : La Pallu => date à venir
- D3 : St Léger de Montbrillais => date à venir
- D4 : Les 3 Moutiers => le samedi 5 avril
 - Antran => le samedi 12 avril
 - Paizay le Sec => le dimanche 30 mars

Dissay et Ligugé pour les Féminines (en cours)

Réunions sur les Incivilités dans le Football départemental

Plusieurs réunions seront organisées au plan départemental sur la thématique de la lutte contre les violences et les incivilités dans le cadre du Football départemental.

Des personnalités extérieures au District de Football seront présentes, le CDOS et la Préfecture seront représentés lors de chaque rassemblement, le 31 mars dans le Montmorillonnais, le 7 avril Poitiers-sud et Civray, le 14 avril pour Poitiers-Nord et Châtelleraut, le 12 mai pour le Loudunais.

L'objectif est d'agir en amont par la Prévention et la Sensibilisation : prévention des violences et des agressions physiques, verbales, sexuelles, symboliques et valorisation de valeurs telles, le Respect, la Solidarité et le Dépassement de soi dans l'effort sportif. L'idée est aussi que chacun, du jeune joueur-joueuse à l'arbitre, du dirigeant au spectateur, de l'éducateur aux joueuses et joueurs adultes, soit assuré d'être protégé dans l'enceinte sportive, celle du terrain de football, des vestiaires mais aussi des tribunes en ce qui nous concerne.

Le District de la Vienne de Football détaillera ces réunions qui associeront des personnes du CDOS, de la Préfecture et du District.

Ce sera l'occasion pour chaque club de Football du département de se voir doter d'une BACHE illustrant le RESPECT sur et en dehors du terrain de FOOTBALL. Cette BACHE devra être installée dans l'enceinte du stade de Football.

Nous rappelons que la Commission Respect et Prévention souhaiterait être associée à la distribution de ces BACHES, support dont elle a conçu le contenu autour de la valeur majeure du RESPECT.



Plan d'Engagement Sociétal FFF / Commission Respect et Prévention

Le Plan d'Engagement Sociétal de la FFF envisage de concilier **champ sociétal** et **performance sportive**. Schématiquement, il s'articule en 3 points :

1. Lutte contre toutes formes de violences et discriminations...
2. Développement de la citoyenneté, la mixité, l'insertion...
3. Respect de l'environnement...

Au sein de la Commission Respect et Prévention nous tentons d'œuvrer depuis de longues années, de concert avec plusieurs Commissions du District de Football, et de participer, à l'Education de l'environnement humain des clubs, des jeunes joueurs aux dirigeants. Ce qui guide nos projets a toujours été de FAIRE autant que de DIRE.

Aujourd'hui encore, nous désirons nous inscrire dans le passage de l'INTENTION à l'ACTION et proposons 4 supports, 4 pistes facilement accessibles, directement utilisables par les clubs du département :

- 1- Consultez les **CHARTES** sur le Net et APPROPRIEZ-vous ces Chartes en fonction des réalités de votre Club.
- 2- Installez les **BACHES du RESPECT** et faites-les vivre régulièrement par l'intermédiaire des Educateurs-Educatrices de club.
- 3- Intéressez-vous aux **Challenges du RESPECT** et aux critères de CONVIVIALITE par exemple.
- 4- Faites **LIRE et RELIRE** en début de match, plusieurs fois dans l'année donc, **le texte proposé en début de saison**, texte à lire par les 2 capitaines d'équipe sous-couvert et en présence de l'arbitre de la rencontre.

Prochaine Réunion lundi 5 mai à 17h30

Le Secrétaire,
Dominique Artus



INFORMATIONS DIVERSES

SECTION FOOTBALL DEPARTEMENTALE

**Collège George SAND
Châtelleraut**



⚽ CONCOURS D'ADMISSION ⚽

Concours Garçons CM2 / 6èmes : MERCREDI 09 AVRIL 2025
de 9h à 15h sur le stade proche du collège G. SAND.

⚽ CONCOURS D'ADMISSION ⚽

Concours Garçons 5èmes / 4èmes : MERCREDI 16 AVRIL 2025
de 9h à 15h sur le stade proche du collège G. SAND.

⚽ CONCOURS D'ADMISSION ⚽

Concours Filles CM2/6èmes/5èmes/4èmes : MERCREDI 07 MAI 2025
de 14h à 17h sur le stade proche du collège G. SAND.

⚽ INSCRIPTION ⚽

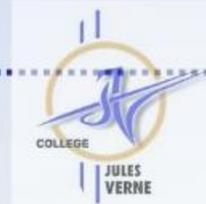
Les dossiers de candidature sont à retirer au :
Collège George SAND 11 rue Arthur Ranc
86100 CHATELLERAULT
ou sur le site du collège



MERCREDI
14 & 21
GARÇONS FILLES
MAI

TEST DE SÉLECTION
DE 8H30 À 16H.

DOSSIER À
RENDRE AVANT
MERCREDI 16 AVRIL
DERNIER DÉLAIS



SECTION FOOTBALL

OBJECTIF :

- RÉUSSIR SA SCOLARITÉ EN ASSOCIANT LE FOOTBALL AUX PARCOURS DE FORMATION
- PERMETTRE À DES ÉLÈVES D'EXERCER LEUR PASSION
- PROPOSER UN BON NIVEAU DE PERFORMANCE SPORTIVE ET SCOLAIRE

REUNION D'INFORMATION

JEUDI 13 MARS À 18H



COLLÈGE JULES VERNE

CONTACT

SIMON LAHEUX, RESPONSABLE SECTION SPORTIVE FOOTBALL
05.49.47.53.02
CE.08607998@AC-POITIERS.FR

DOSSIER
D'INSCRIPTION





COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2024/2025

Stage Détection/Sélection U14 Garçons



CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la FFF, la LFNA et le District, le Conseiller Technique PPF 86 et les membres de la Commission Technique 86 organisent un rassemblement réservé uniquement à des jeunes joueurs nés en 2011.

Processus de Détection :

- Le 29/08 : stage (environ 40/50 joueurs convoqués)
- Le 06/11 : stage (environ 30/40 joueurs convoqués)
- Le 19/03 : stage (environ 30 joueurs convoqués)
- Le 21/04 : stage (15 joueurs convoqués – match amical)
- Le 28/04 : Tournoi Interdistricts LFNA à NIORT

LUNDI 21 AVRIL 2025 à CHAUVIGNY
(Stade Gilbert Arnault – terrain Honneur en herbe – 86300)
(rendez-vous à 13H45 - fin prévue vers 17H)

Pour ce rassemblement, chaque joueur devra se munir :

- de son équipement complet de footballeur
- d'une gourde

Liste des 15 joueurs convoqués :

- CHÂTELLERAULT S.O.C : PERNES Martin, ANTIGNY Axel
- MIGNE-AUXANCES : CHAUVIN Kylian, MARTIN Hélian, ARTUS Adam
- MONTMORILLON: PERRIN Titouan, BERGER Maël
- STADE POITEVIN F.C : MADI SILAHI Naoufale, SANGUINITI Leo, THOUMANGOYE Ismaël, BOKELO Jason, CAILLAUD Gabin, AYRAULT Lucas, DELHOMME Axel, DEVILDER Léni

Pour toute autre information complémentaire si besoin, merci de bien vouloir me contacter au **06.44.28.33.94**.
Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique Départemental PPF 86.



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2024/2025

Stage Détection/Sélection U13 Garçons



CONVOCAATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la FFF, la LFNA et le District, le Conseiller Technique PPF 86 et les membres de la Commission Technique 86 organisent un rassemblement réservé uniquement à des jeunes joueurs nés en 2012.

Processus de Détection :

- Les 26 et 27/08 : 2 rassemblements géographiques (environ 90/100 joueurs convoqués)
- Le 25/10 : stage (environ 45/50 joueurs convoqués)
- Le 22/01 : stage (environ 25/35 joueurs convoqués)
- Le 12/02 : Stage (environ 25 joueurs convoqués)
- Le 24/02 : Opposition U14 R2 (environ 15 joueurs convoqués)
- Les 6 et 7/03 : Sélection de la Vienne – Tournoi Interdistricts (foot à 11 à Floirac (33))
- Le 21/4 : Détection/Stage opposition Sélection U14G 86.

LUNDI 21 AVRIL 2025 à CHAUVIGNY
(Stade Gilbert Arnault – terrain Honneur en herbe – 86300)
(rendez-vous à 13H45 - fin prévue vers 17H)

Pour ce rassemblement, chaque joueur devra se munir :

- de son équipement complet de footballeur
- d'une gourde

Liste des 18 joueurs convoqués :

- CHÂTELLERAULT S.O.C : CHABOISSON Jules
- G.J ESPOIR SUD POITIERS : HECKLY Ruben, LAURET Gabin, TAUPIN Kylian
- G.J VAL de VONNE : BRACONNIER Sorel
- G.J V.V.M CHAUVIGNY : AUZANNET Myron, PERROT Noé, KOULIBALY Fallilou, ROCHET Enzo
- MONTMORILLON : RUFFIN Hugo
- POITIERS ASAC : NGBOPOLO KOLENA Kévin
- STADE POITEVIN F.C : MAHAMAT Erwan, RAYNAUD Lucas, ROY Aronne, RAOUI Hatim, MALE Aly, LAAFIR Kaïs, AUXEMERY BESNEVILLE Charly

En cas d'absence, merci de prévenir IMPERATIVEMENT au numéro suivant : 06.44.28.33.94
(M. Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique PPF 86)

L'encadrement de ces rassemblements sera assuré par Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique PPF/Formation, et plusieurs membres de la Commission Technique Départementale 86.



MINI JEU

Complète les cases avec le nom d'un joueur (interdiction de donner 2 fois le même nom)

Pays Clubs			
			
			
			

RÉPONSES DU VIENNE HEBDO PRÉCÉDENT

Messi



Henry



Griezmann



Neymar



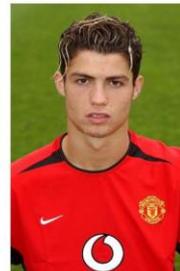
Nathan Brin



Pogba



Ramos



Ronaldo